

Fédération Sportive & Gymnique du Travail Commission Régionale d'Alsace de Cyclisme

PUBLICATION DE COURSE

<u>Date de l'épreuve :</u> **Dimanche 1 décembre 2019** Lieu : **Ecluse de Kembs-Niffer**



Titre de l'épreuve : 4^{ème} Cyclo-cross VéloTop CHAMPIONNAT D'ALSACE FSGT

ORGANISATEUR: Société Sportive Ouvrière Liberté HABSHEIM

COUREURS ADMIS: Licenciés FSGT toutes catégories, et non licenciés FSGT.

(Les non licenciés devront produire un certificat médical de moins d'un an). Pour les licenciés FFC voir la règlementation régionale sur le site de la FSGT sous « Documents utiles »

ENGAGEMENTS pour le cyclo-cross:

A faire parvenir pour le <u>28 novembre</u> à : PAILLON Christine

10 rue des Forgerons 68127 Ste Croix en Plaine

Les engagements ne seront effectifs que si le règlement est joint (pas d'engagements par téléphone).

CYCLO-CROSS: INSCRIPTIONS SUR PLACE + DOSSARDS: à partir de 10h

devant le bâtiment de maintenance des Voies Navigable

Clôture 1/4H. avant le départ des courses.

Caution pour les plaques de cadre : la licence ou 2 €

Pensez à apporter des épingles à nourrice pour fixer les dossards

TARIFS:

Licenciés FSGT inscrits avant le 6 décembre: 5 €

<u>Licenciés FSGT inscrits sur place :</u> 8 €

Non licenciés : (assurance comprise) 10 €

DEPART ET ARRIVEE : Ecluse de Kembs-Niffer, 12 Rue de Schlierbach, 68680 Niffer

Horaires	Catégories	Durée
11h00	Poussins garçons et filles – 2011 et 2012	7 mn
11h15	Pupilles garçons et filles – 2009 et 2010	10 mn
11h40	Benjamins garçons et filles – 2007 et 2008	15 mn
12h20	Minimes garçons et filles – 2005 et 2006	20 mn
13h15	Cadets Dames, SV4 et anciens	30 mn
14h15	Juniors Seniors Vétérans	45 mn

RÈGLEMENT: de la Commission régionale de cyclisme FSGT d'Alsace

Port du casque rigide obligatoire.

COMMISSAIRES: Désignés par la Commission Régionale de Cyclisme FSGT d'Alsace.

REMISE DES PRIX: Sur place 30 mn après l'arrivée de la dernière course

<u>Important</u>

Le règlement des épreuves sera celui de la Commission Régionale de Cyclisme FSGT. Le port du casque rigide est obligatoire pour toutes les épreuves. Les commissaires seront ceux désignés par la Fédération. Les épreuves sont ouvertes aux licenciés FSGT, ainsi qu'aux non licenciés et aux licenciés d'autres fédérations sportives, à l'exception des seuls licenciés FFC totalisant plus de 200 points au classement national FFC établi au 1er septembre 2019. Les non licenciés et licenciés FFC devront présenter un certificat médical de moins de 1 an.

PLAN d'accès



BUVETTE

Viennoises Soupe de légumes Vin chaud Jus de pomme chaud Crêpes Gâteaux

VESTIAIRES et DOUCHES

Au stade de foot



